



## SERVICE DE PREVENTION DE SANTE AU TRAVAIL DU HAUT VIVARAIS PSTHV

Siège social : 461 rue de la Lombardière 07430 DAVEZIEUX  
Association régie par les dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et du décret du 16 août 1901  
RNA : W073000574 - SIREN : 776 228 645

### POUVOIR

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_,  
demeurant \_\_\_\_\_,

membre de l'association « SERVICE DE PREVENTION DE SANTE AU TRAVAIL DU HAUT VIVARAIS », association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 dont le siège est sis 461 rue de la Lombardière 07430 DAVEZIEUX,

constitue pour mandataire \_\_\_\_\_, membre disposant d'une voix délibérative à l'assemblée générale extraordinaire de l'association « SERVICE DE PREVENTION DE SANTE AU TRAVAIL DU HAUT VIVARAIS »,

pour me représenter à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au 461 rue de la Lombardière 07430 DAVEZIEUX, le 18 septembre 2023 à 8 heures 30, ou à défaut de réunir le quorum, à toute réunion ultérieure, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la fusion avec SIST 26/07, et du texte définitif du traité,
- Approbation de la dissolution corrélative de l'association, avec effet à la date de la fusion et sous condition de sa réalisation,
- Information sur le projet de statuts modifiés de SIST 26/07 avec effet à la date de la fusion et sous condition de sa réalisation,
- Information sur l'évolution de la gouvernance de SIST 26/07, avec effet à la date de la fusion et sous condition de sa réalisation,
- Pouvoir pour la signature du traité de fusion définitif avec SIST 26/07,
- Pouvoir pour les formalités.

En conséquence, assister à cette réunion, signer la feuille de présence et toute autre pièce éventuelle, prendre part à toutes les délibérations et émettre tous votes sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Fait à \_\_\_\_\_  
Le \_\_\_\_\_

(Signature précédée de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »)